

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Monsieur Éric MARCELLO.

Secrétaire de la séance : Madame Sylvie DEPAOLI

Présents : Monsieur MARCELLO Éric, Madame DEPAOLI Sylvie, Monsieur FERAUD Jacques, Madame BELZUNCE Joseline, Madame DEVILLE Françoise, Monsieur FERREZ Jean, Monsieur BOSSON Pierre-Romain, Madame CHEMIN Angélique, Monsieur ALLAIN Mathieu, Madame ANDREANI Jennifer

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur CHIAPELLA Christian

Ordre du jour :

1. Élection des délégués aux élections sénatoriales
2. Élection des suppléants aux élections sénatoriales

Délibérations du conseil :

Election du délégué aux élections sénatoriales (N° DE_048_2026)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral 2026_142_007 pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

M. le 1er adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du

conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme BELZUNCE, M.FERREZ, Mme CHEMIN, Mme ANDREANI .

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

-M.CHIAPPELLA Christian

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.CHIAPPELLA : 10 voix

M. CHIAPPELLA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

Election des suppléants aux élections sénatoriales (N° DE_049_2026)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral 2026_142_007 pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

M. le 1er adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du

conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme BELZUNCE, M.FERREZ, Mme CHEMIN, Mme ANDREANI .

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. FERAUD Jacques
- M. BOSSON Pierre- Romain
- Mme CHEMIN Angélique

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. FERAUD Jacques: 10 voix
- M. FERAUD Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- M.BOSSON Pierre- Romain: 10 voix
- M.BOSSON Pierre- Romain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Mme CHEMIN Angélique : 10 voix
- Mme CHEMIN Angélique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

La séance est levée à 19h30

Monsieur Éric MARCELLO
Président de séance

Madame Sylvie DEPAOLI
Secrétaire de séance